

# Conditions générales de service

version du 9 Novembre 2025

Les présentes conditions générales de service ([CGS](#)) s'appliquent à la relation entre l'entrepreneur individuel Guillaume POTIER, enregistré auprès du registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 904 164 423, dont le siège social est situé au 14 rue Fellonneau à Nantes (44000) ci-après désigné comme le [Prestataire](#) et le [Client](#) dans le cadre de la fourniture du [Service](#) par le [Prestataire](#).

Le [Prestataire](#) est joignable aux coordonnées suivantes :

- Adresse email : contact@blisache.com

Le [Contrat](#) est constitué des [CGS](#) et de ses annexes.

Le [Client](#) manifeste son acceptation intégrale, pleine et entière du [Contrat](#) par le cochage de la case correspondante lors de la création de son [Compte](#).

Le [Client](#) a accès au présent [Contrat](#) par téléchargement au format PDF au moment du cochage précité et via son [Compte](#).

Le [Client](#) est informé que le [Contrat](#) est susceptible d'évoluer. En cas d'évolution, le [Client](#) en sera informé un (1) mois avant l'entrée en vigueur de cette dernière par email.

Dans l'hypothèse où le [Client](#) n'accepterait pas ces modifications, il sera libre de résilier le [Contrat](#) via la suppression de son [Compte](#).

Pour le cas où le [Client](#) n'aurait pas supprimé son [Compte](#) avant l'entrée en vigueur du [Contrat](#) mis à jour, il sera considéré comme l'ayant accepté et le [Contrat](#) lui sera dès lors pleinement opposable.

## 1 - Définitions

### Anomalie

Désigne tout incident reproductible, propre au [Service](#), empêchant totalement ou partiellement son utilisation.

### API

Désigne le pack logiciel, comprenant les codes sources afférents, fourni par le [Prestataire](#) destiné à permettre une authentification d'utilisateurs, basée sur des clés de chiffrement asymétriques, sur des sites internet.

### CGS

Désigne les conditions générales de service.

## **Client**

Désigne toute personne, physique ou morale, agissant ou non à titre professionnel, qui dispose d'un *Compte* et souhaite bénéficier du *Service*.

## **Code de vérification**

Désigne le code de vérification qui est adressé de manière automatisée au *Client* lors d'une demande d'activation du *Service* pour un *Domaine*.

## **Compte**

Désigne le compte créé par un *Client* sur le site du *Prestataire*, accessible à l'adresse <https://blisache.com> ou toute autre adresse que lui substituerait le *Prestataire*.

## **Contrat**

Désigne les conditions générales de service et ses annexes.

## **Documentation**

Désigne la documentation technique du *Prestataire* détaillant les fonctionnalités de l'*API*, les prérequis techniques à son utilisation par les *Utilisateurs* et les modalités de son intégration.

## **Domaine**

Désigne tout nom de domaine dont le *Client* est propriétaire.

## **Parties**

Désignent le *Prestataire* et le *Client*, pris individuellement ou collectivement.

## **Période d'essai**

Désigne la période courant à compter de l'activation du *Service* pour un *Domaine* jusqu'à ce que le *Domaine* concerné atteigne cent (100) *Utilisateurs*.

## **Prestataire**

Désigne l'entrepreneur individuel Guillaume POTIER, enregistré auprès du registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 904 164 423, dont le siège social est situé au 14 rue Fellonneau à Nantes (44000).

## **Service**

Désigne la mise à disposition de l'*API* pour un *Domaine* et *Code de vérification*.

## **Utilisateurs**

Désignent les utilisateurs d'un *Domaine* pour lequel le *Service* est actif, à savoir les personnes physiques ou morales souhaitant s'authentifier sur ledit *Domaine*.

## 2 - Objet

Le *Contrat* a pour objet d'encadrer les conditions dans lesquelles le *Prestataire* fournit le *Service* au *Client*.

Le *Contrat* est conclu pour la durée prévue à l'article 5.

## 3 - Mise à disposition du Service

En contrepartie du paiement du prix prévu à l'article 6, et après création d'un *Compte*, le *Prestataire* met à disposition du *Client* le *Service*, comprenant :

- La possibilité d'activer et désactiver le *Service*
- La possibilité d'intégrer l'*API*
- La disponibilité du *Service*
- La maintenance corrective du *Service*

### 3.1 - Crédation et suppression du Compte

La création d'un *Compte* est obligatoire pour bénéficier du *Service*.

La création d'un *Compte* est gratuite.

Pour créer son *Compte*, le *Client* doit renseigner les informations obligatoires suivantes : nom, prénom, email et adresse postale.

Le *Client* pourra librement supprimer son *Compte* à tout moment.

En cas de suppression de son *Compte* par le *Client*, il est mis automatiquement fin au *Contrat* pour tous les *Domaines* qui y étaient renseignés, le *Prestataire* adressant alors par email sa facture de clôture au *Client*, payable selon les modalités fixées à l'article 6.3. Toutes les données relatives au *Compte* seront supprimées par le *Prestataire* dans un délai maximal d'un (1) mois, sous réserve du paiement des sommes restant dues par le *Client*.

### 3.2 - Activation du Service

Le *Client* peut, depuis son *Compte*, demander l'activation du *Service* pour tout *Domaine* de son choix.

Pour ce faire, il renseigne les *Domaines* concernés et clique sur le bouton correspondant pour les valider, ce qui correspond à la demande d'activation du *Service* pour ces *Domaines*.

Une fois la demande d'activation du *Service* réalisée, un *Code de vérification* est automatiquement adressé au *Client* pour le *Domaine* concerné. Le *Service* ne sera activé pour le *Domaine* qu'à compter du moment où le *Client* aura renseigné le *Code de vérification* au sein des données DNS du *Domaine*.

Le *Client* est informé que, s'il renseigne le *Code de vérification* au sein des données DNS du *Domaine* avant l'expiration d'un délai de quatorze (14) jours suivant l'entrée en vigueur du *Contrat*, cette demande d'activation sera considérée comme une demande expresse de sa part d'exécution du *Contrat* avant l'expiration du délai de rétractation et une renonciation expresse de sa part à l'exercice de son droit de rétractation. S'il renseigne le *Code de vérification* plus de quatorze (14) jours suivant l'entrée en vigueur du *Contrat*, il est informé qu'il pourra exercer son droit de rétractation dans les conditions prévues au code de la consommation, moyennant renseignement du formulaire correspondant disponible via son *Compte* adressé au *Prestataire* par courrier à son adresse postale ou à l'adresse email contact@blisache.com. Une notification de réception de la rétractation lui est alors adressée par le *Prestataire* sur support durable.

Si le *Client* n'a pas renseigné le *Code de vérification*, selon les conditions prévues à l'article 3.2§3 dans un délai de deux (2) mois suivant sa demande d'activation du *Service*, le *Prestataire* supprimera le *Code de vérification* et le *Client* devra faire une nouvelle demande d'activation s'il souhaite activer le *Service* pour le *Domaine* concerné.

### **3.3 - Intégration de l'API**

Pour que le *Service* puisse fonctionner, il appartiendra au *Client* d'intégrer l'API dans le code source du site internet exploité sur le *Domaine*. Le *Prestataire* met à disposition du *Client* et accessible à tout moment depuis le site internet du *Prestataire* à l'adresse <https://blisache.com>, une *Documentation* destinée à permettre l'intégration de l'API.

Le *Prestataire* ne saurait être tenu pour responsable de tout dommage ou dysfonctionnement causé par une intégration mal réalisée par le *Client* ou tout tiers de son choix, ou non réalisée conformément à la *Documentation*.

Sur demande du *Client* et selon un devis complémentaire indépendant du prix prévu pour le *Service*, le *Prestataire* pourra, de manière purement discrétionnaire, accepter ou non de procéder à l'intégration de l'API pour le compte du *Client*.

### **3.4 - Désactivation du Service**

Le *Client* pourra, depuis son *Compte*, accéder à l'ensemble des *Domaines* pour lesquels le *Service* est activé et désactiver le *Service* à tout moment pour un ou plusieurs *Domaines*.

Le *Prestataire* pourra désactiver le *Service* pour les *Domaines* concernés en cas de manquement du *Client* à ses obligations, notamment en cas de défaut de paiement du *Client* des sommes dues au titre de ce *Service*.

Toute désactivation du *Service* est définitive et entraîne la suppression immédiate de l'ensemble des clés d'authentification afférentes au *Service* pour le *Domaine* concerné.

Il appartient en conséquence au *Client* d'anticiper toute désactivation du *Service*, le *Prestataire* ne pouvant en aucun cas voir sa responsabilité engagée du fait d'une telle désactivation.

En cas de désactivation du *Service* par un *Client* ou le *Prestataire* en application de l'article 3.4§2 pour l'intégralité des *Domaines* de son *Compte*, ledit *Compte* est supprimé par le *Prestataire* avec toutes les données afférentes au bout d'un (1) an sans nouvelle activation de *Service*, sous réserve du paiement par le *Client* des sommes dues par ses soins.

### **3.5 - Disponibilité**

Le *Client* est informé que, compte tenu des spécificités du réseau internet, le *Prestataire* ne peut offrir aucune garantie de continuité de l'accès au *Service* ni niveau minimum de qualité de service et que le *Service* est notamment susceptible d'être inaccessible en cas d'interventions de maintenance nécessaires à son bon fonctionnement.

La responsabilité du *Prestataire* ne pourra en aucun cas être engagée en cas de dommages liés à l'impossibilité d'accéder au *Service*, du fait notamment d'un dysfonctionnement, d'une saturation des réseaux ou d'une défaillance de l'environnement technique du *Client*.

Dans l'hypothèse où le *Service* ne serait plus disponible de façon durable en raison par exemple d'une mise à jour de certains navigateurs internet introduisant une incompatibilité, ce dont ne peut être responsable le *Prestataire*, il sera mis fin audit *Service* par le *Prestataire* et le *Prestataire* facturera le *Client* pour le *Service* fourni jusqu'à l'indisponibilité. Si cela conduit à la fin des *Services* pour l'ensemble des *Domaines* du *Client*, son *Compte* sera fermé selon les modalités de l'article 3.4§5.

### **3.6 - Maintenance corrective**

Lorsque le *Client* rencontre une *Anomalie*, il adresse une demande écrite détaillant l'*Anomalie* de façon précise au *Prestataire* à l'adresse email support@blisache.com.

Une fois l'*Anomalie* décrite par le *Client*, le *Prestataire* s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour la résoudre ou la contourner dans les meilleurs délais. Le *Prestataire* pourra, à sa discrétion, suspendre le *Service* concerné par l'*Anomalie* ainsi que la facturation afférente le temps de parvenir résoudre ou contourner l'*Anomalie*.

Sont notamment exclues du périmètre de la maintenance :

- Toutes interventions dues à une utilisation anormale du *Client* ou des *Utilisateurs* (négligence, erreur de manipulation, non-respect des prérequis, etc.)
- Toutes interventions dues à la défaillance de l'un des éléments constituant l'environnement technique du *Client* ou des *Utilisateurs* (code du site internet exploité sur le *Domaine*, système d'exploitation, autres logiciels ou progiciels, systèmes réseaux, ordinateurs et périphériques, etc.)
- Toutes interventions dues à un dysfonctionnement du navigateur utilisé par le *Client* ou les *Utilisateurs*
- Toute maintenance de logiciels tiers
- Toutes interventions dues à une défaillance des réseaux de télécommunication

Le *Prestataire* pourra suspendre le *Service* pour prévenir ou réagir à un incident de sécurité, en cas de menaces ou de situation de vulnérabilité.

## **4 - Obligations du Client**

Le *Client* s'engage à payer le prix du *Service* dans les conditions prévues à l'article 6.

Le *Client* sera seul responsable de toute mauvaise utilisation du *Service* et de tout dommage dont il pourrait en résulter pour les *Utilisateurs*.

Il appartiendra au *Client* d'informer les *Utilisateurs* sur les prérequis techniques nécessaires dans leur environnement informatique pour pouvoir bénéficier de l'*API*, lesdits prérequis étant indiqués dans la *Documentation*.

## **5 - Durée du Contrat**

Le *Contrat* entre en vigueur à compter de la création de son *Compte* par le *Client* et demeure en vigueur jusqu'à sa suppression selon les modalités prévues aux présentes.

## **6 - Conditions financières**

### **6.1 - Prix**

Les conditions financières sont détaillées en annexe 1.

Les prix sont indiqués en euros et sont exprimés TTC.

L'adresse de facturation du *Client* est celle renseignée sur son *Compte*.

Il appartient au *Client* de renseigner une adresse de facturation exacte et à jour.

### **6.2 - Période d'essai**

Le *Client* bénéficie du *Service* à titre gratuit pendant la *Période d'essai*.

Une fois la *Période d'essai* terminée, le *Service* sera facturé au prix prévu à l'article 6.1 et payable selon les modalités prévues à l'article 6.3.

### **6.3 - Modalités de paiement**

Tous les mois, le *Prestataire* émettra une facture à l'attention du *Client* pour la période passée et la lui adressera par email à l'adresse fournie dans son *Compte*, ladite facture visant l'ensemble des *Domaines* du *Client* pour lesquels le *Service* est actif.

Les factures du *Client* seront également accessibles depuis son *Compte*.

Sauf mention contraire dans une facture, les factures doivent être réglées depuis le compte du *Client* au plus tard dans les trente (30) jours de leur émission.

Le *Prestataire* utilise, pour le paiement, les services d'un prestataire tiers (Stripe) qui dispose de conditions générales propres que le *Client* s'engage à lire et accepter le cas échéant selon les modalités indiquées.

En cas de défaut de paiement à échéance, les sommes dues donnent lieu au paiement de pénalités de retard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros sauf frais de recouvrement supérieur, et font courir des pénalités à compter de la date d'échéance à hauteur du taux d'intérêt appliqué par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix points de pourcentage. Nonobstant le paiement d'intérêts, le *Prestataire* peut (i) exiger le paiement immédiat de toutes les sommes lui restant dues par le *Client*, (ii) suspendre ou désactiver immédiatement la fourniture du *Service* conformément à l'article 3.4§2 pour les *Domaines* concernés et (iii) solliciter en sus l'indemnisation de son entier préjudice.

### **6.4 - Révision du prix**

Le prix prévu à l'article 6.1 pourra être révisé par le *Prestataire*.

Dans une telle hypothèse, il s'agira d'une modification du *Contrat* au sens des présentes, qui ne pourra être réalisée que moyennant respect du processus de modification prévu en préambule des présentes *CGS*.

## **7 - Données personnelles**

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les Parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Les engagements pris par chacune des Parties sont détaillés en annexe 2.

## **8 - Propriété intellectuelle**

Le *Contrat* n'entraîne transfert au profit du *Client* d'aucun droit de propriété industrielle et/ou intellectuelle appartenant au *Prestataire* sur le *Service*, l'*API* ou la *Documentation* relative, le *Prestataire* étant notamment seul habilité à effectuer toute action sur ceux-ci (ex : modification, correction, évolution, etc.). Toute utilisation non-autorisée engagera la responsabilité tant civile que pénale du *Client*.

## **9 - Garantie légale de conformité**

### **9.1 - Champ de la garantie**

Le *Client* bénéficie d'une garantie légale de conformité pour le *Service* conformément aux articles L.224-25-12 à L.224-25-26 du code de la consommation, dont certains sont reproduits ci-dessous :

Article L.224-25-13 du code de la consommation :

Le contenu numérique ou le service numérique est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants : 1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévue au contrat ; 2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du professionnel au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ; 3° Il est fourni avec tous les accessoires, y compris l'emballage, les instructions d'installation, ainsi que l'assistance à la clientèle, devant être fournis conformément au contrat ; 4° Il est mis à jour conformément au contrat.

Article L.224-25-14 du code de la consommation :

I.-En plus des critères de conformité prévus au contrat, le contenu numérique ou le service numérique est conforme s'il répond aux critères suivants : 1° Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un contenu numérique ou d'un service numérique de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques, ou en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ; 2° Le cas échéant, il possède les qualités que le professionnel a présentées au consommateur sous forme de version d'essai ou d'aperçu, avant la conclusion du contrat ; 3° Il est fourni selon la version la plus récente qui est disponible au moment de la conclusion du contrat, sauf si les parties en conviennent autrement ; 4° En cas de fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une période donnée, il est fourni sans interruption tout au long de cette période ; 5° Le cas échéant, il est fourni avec tous les accessoires et les instructions d'installation ainsi que l'assistance à la clientèle, auxquels le consommateur peut légitimement s'attendre ; 6° Le cas échéant, il est fourni avec les mises à jour que le consommateur peut légitimement attendre, conformément aux dispositions de l'article L. 224-25-25 ; 7° Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de fonctionnalité, de compatibilité, d'accessibilité, de continuité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des contenus numériques ou des services numériques de même type, eu égard à la nature de ces contenus ou services ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le professionnel, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage.

Article L.224-25-16 du code de la consommation :

I- Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de douze mois à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique sont présumés exister au moment de cette fourniture, sauf preuve contraire. Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue du contenu numérique ou du service numérique pendant une période donnée, la charge de la preuve quant à la question de savoir si le contenu numérique ou le service numérique était conforme au cours de la période contractuelle de fourniture, incombe au professionnel dans le cas d'un défaut de conformité apparaissant au cours de cette période. II. -Le professionnel n'est pas responsable du défaut de conformité s'il démontre que celui-ci est directement imputable à l'incompatibilité entre le contenu numérique ou le service numérique

et l'environnement numérique du consommateur, et que le consommateur avait été informé par le professionnel des exigences techniques de compatibilité de ce contenu ou service avant la conclusion du contrat. Le consommateur est tenu de coopérer avec le professionnel, dans la mesure de ce qui est raisonnablement possible, nécessaire et le moins intrusif pour lui, afin de déterminer si le défaut de conformité est causé par cette incompatibilité. Dans le cas contraire, la charge de la preuve mentionnée au premier ou au deuxième alinéa du I du présent article, incombe au consommateur à la condition que le consommateur ait été informé de façon claire et compréhensible de son obligation de coopérer avant la conclusion du contrat.

## 9.2 - Mise en œuvre de la garantie

En cas de défaut de conformité, le *Client* peut solliciter la mise en conformité du *Service*, en contactant le *Prestataire* à l'adresse email support@blisache.com.

Le *Prestataire* s'engage, si cela est possible, à mettre en conformité le *Service* sans frais, sans retards injustifiés et sans inconvénient majeur pour le *Client*, mais peut refuser cette mise en conformité si elle s'avère impossible ou entraîne pour lui des coûts disproportionnés, tout refus de sa part devant être motivé par écrit ou sur support durable.

Le *Client* n'est pas tenu de payer pour l'utilisation qu'il a, le cas échéant, faite du *Service* pendant la période où ce dernier n'était pas conforme.

Le *Client* peut solliciter une réduction du prix ou la résolution du *Contrat* dans les cas suivants :

- Si le *Prestataire* refuse la mise en conformité du *Service*
- Si la mise en conformité est retardée de manière injustifiée ou occasionne des frais ou un inconvénient majeur pour le *Client*
- Si la non-conformité du *Service* persiste en dépit d'une tentative de mise en conformité infructueuse réalisée par le *Prestataire*
- Si le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du *Contrat* soit immédiate, le *Client* n'étant alors pas tenu de solliciter au préalable une mise en conformité du Service

Le *Prestataire* pourra s'opposer à la résolution du *Contrat* s'il démontre que le défaut de conformité est mineur.

Le *Prestataire* rembourse au *Client* l'ensemble des sommes perçues de la part de ce dernier dans un délai de quatorze (14) jours à compter du jour où il est informé par le *Client* de sa décision de faire valoir son droit à la réduction du prix ou à la résolution du *Contrat*.

## 10 - Responsabilité

Chaque *Partie* demeure seule responsable des dommages directs et prévisibles subis par l'autre *Partie*, en raison de ses fautes, erreurs ou omissions.

La responsabilité du *Prestataire* ne peut être engagée sur le fondement d'un dommage indirect et/ou imprévisible, en lien avec le présent *Contrat*. Les Parties conviennent que constituent des dommages indirects ou imprévisibles notamment tous dommages financiers ou commerciaux résultant d'un gain manqué, d'une perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice ou de revenus, d'une perte de clientèle, d'une perte de données, d'une perte de temps ou d'une perte résultant d'une atteinte à l'image ou à la réputation.

Le *Client* est informé que le *Prestataire* demeure étranger à sa relation avec les *Utilisateurs*, et le *Client* garantit de ce fait le *Prestataire* de toute éventuelle action directe d'un *Utilisateur* à son encontre.

Tous sinistres confondus, le *Prestataire* ne peut voir sa responsabilité recherchée sur le fondement d'un fait générateur résultant ou se rapportant au présent *Contrat* pour un montant supérieur à celui payé par le *Client* non-consommateur au sens du droit français au titre du *Contrat* sur une période d'une (1) année précédant la survenance du fait dommageable à l'origine du sinistre concerné.

Les stipulations du présent article répartissent le risque entre les *Parties*, ainsi que l'équilibre économique voulu par les *Parties*, et le *Client* reconnaît que la limitation de responsabilité qui en résulte n'est pas dérisoire.

Chaque *Partie* pourra s'exonérer de ses obligations en cas de force majeure telle que définie à l'article 11, ou fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au présent *Contrat*.

A toutes fins utiles, il est précisé que la présente clause limitative de responsabilité ne s'applique pas en cas de décès ou dommage corporel ni en cas de dol ou faute lourde.

Aucune réclamation et/ou action du *Client* non-consommateur au sens du droit français, pour quelque cause que ce soit, ne pourra être formulée et/ou engagée contre le *Prestataire* passé un délai d'un (1) an à compter du fait qui leur a donné naissance.

## 11 - Force majeure

Aucune des *Parties* n'est tenue responsable à l'égard de l'autre *Partie* de l'inexécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation au titre du présent *Contrat*, dus au fait de l'autre partie ou à un tiers ou à la survenance d'un cas de force majeure.

Le cas de force majeure recouvre tout événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du *Contrat*, dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et qui empêche l'exécution de son obligation par le débiteur, et tel que défini par l'article 1218 du code civil.

La *Partie* constatant le cas de force majeure devra sans délai informer l'autre *Partie* de son impossibilité à exécuter son obligation. La *Partie* qui invoque le cas de force majeure doit tout mettre en œuvre pour réduire autant que possible les effets dommageables résultant de cette situation. Toutefois, si le cas de force majeure a une durée d'existence supérieure à trente (30) jours calendaires, tout ou partie du *Contrat* pourra être résilié sans responsabilité de part et d'autre, sur simple notification d'une *Partie* à l'autre.

La suspension des obligations ou le retard résultant du cas de force majeure ne peut en aucun cas (i) engager la responsabilité de la *Partie* qui s'en prévaut (ii) ni donner droit à une quelconque indemnisation du dommage subi.

## 12 - Incessibilité

Le *Contrat* est conclu intuitu personae en considération de la personne du *Client* et ne peut donc faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre gratuit ou onéreux, par le *Client* sans l'accord exprès et préalable du *Prestataire*.

## 13 - Loi applicable et règlement des litiges

Le *Contrat* est soumis et interprété conformément au droit français.

Pour tous les litiges auxquels le *Contrat* pourrait donner lieu, concernant notamment son interprétation, sa validité, son exécution ou sa résiliation, les *Parties* s'engagent à se rapprocher pour chercher une solution amiable avant d'engager toute action devant les tribunaux compétents.

Le *Client* est informé qu'il peut, s'il le souhaite, recourir gratuitement aux services d'un médiateur de la consommation dont le *Prestataire* est adhérent. Les coordonnées du médiateur sont les suivantes : ATLANTIQUE MEDIATION, 5 mail du Front populaire à Nantes (44200), joignable par téléphone au 06 70 98 12 17 ou par email à consommation@atlantique-mediation.org.

Le *Client* peut toujours saisir tout tribunal français compétent pour résoudre le litige sans avoir à passer par la médiation de la consommation.

Si le *Client* n'est pas un consommateur au sens du droit français, alors compétence est donnée en cas de contentieux aux juridictions du ressort du siège social du *Prestataire*.

## Annexe 1 - Conditions tarifaires

Le prix journalier du *Service* pour un (1) *Domaine* est de 0.68 euros TTC.

Les jours inclus dans l'intervalle de temps délimité par la fin de la *Période d'essai* et la désactivation du *Service* sont comptabilisés comme des jours facturables.

## Annexe 2 - Règles relatives au traitement des données personnelles

Les définitions détaillées dans les CGS sont valables pour la présente annexe.

### 1 - Traitements de données personnelles

Traitements	Finalité	Données	Qualité de l'intervenant
1	Gestion de la relation commerciale entre les <i>Parties</i> (traitement par chacune des <i>Parties</i> des données pour leur propre compte dans le cadre de cette finalité)	Données personnelles des préposés, dirigeants, sous-traitants, agents et/ou prestataires de l'autre <i>Partie</i> (ex : nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone, etc.)	<i>Prestataire</i> : Responsable de traitement, <i>Client</i> : Responsable de traitement
2	Mise en œuvre des <i>Services</i>	Données des <i>Utilisateurs</i> susceptibles d'être utilisées par ces derniers en tant que login	<i>Prestataire</i> : Sous-traitant, <i>Client</i> : Responsable de traitement
3	Maintenance des <i>Services</i>	Données personnelles des <i>Utilisateurs</i> fournies lors du signalement d'une Anomalie	<i>Prestataire</i> : Sous-traitant, <i>Client</i> : Responsable de traitement

### 2 - Traitement des données personnelles des *Parties* en qualité de responsables de traitement respectifs (Traitement 1)

Dans le cadre du Traitement 1, les données personnelles collectées sont traitées par les équipes de chaque *Partie* et peuvent être transmises à des sociétés sous-traitantes ou sociétés liées qui devront être tenues par les termes des présentes. Chaque *Partie* s'engage à ne transmettre à aucun tiers les données personnelles traitées, autres que ses sous-traitants ou sociétés liées.

A ce titre, chacune des *Parties* s'engage, dans ce cadre, à respecter la confidentialité et la sécurité de ces données personnelles, conformément aux dispositions issues de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 ainsi qu'aux dispositions du RGPD. Chaque *Partie* s'engage à prendre toutes les précautions utiles et met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir de façon permanente un niveau de sécurité adapté et pour protéger les données personnelles traitées contre les altérations, destructions et accès non autorisés.

Les préposés, dirigeants, sous-traitants, agents et/ou prestataires de chacune des *Parties* dont les données ont été collectées et traitées par l'autre dans le cadre du Traitement 1 disposent à tout moment de la possibilité d'exercer leurs droits sur leurs données personnelles (droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité des données personnelles et de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée). Ces derniers disposent de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

Ces données personnelles sont conservées pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la fin du *Contrat*, sauf durée plus longue conformément à une obligation légale de conservation.

Les données personnelles sont stockées sur des serveurs d'hébergement exclusivement situés dans l'union européenne et chaque *Parties* s'engage à ne pas les transférer à des hébergeurs dans un pays tiers.

Chacune des *Parties* tient un registre écrit de tous les traitements de données personnelles qu'elle réalise en qualité de responsable de traitement, comprenant l'ensemble des informations visées à l'article 30.1 du RGPD. Toute demande de modification ultérieure d'un traitement sera intégrée par le responsable de traitement à son registre.

### **3 - Traitement des données personnelles par le *Prestataire* en qualité de sous-traitant (Traitements 2 et 3)**

#### **3.1 - Nature du traitement de données personnelles par le *Prestataire***

Dans le cadre de la fourniture de ses prestations, objets du *Contrat*, le *Prestataire* est autorisé à traiter pour le compte de son *Client* les données personnelles des *Utilisateurs* (Traitements 2 et 3) pour lesquelles il lui aura donné ses instructions et il s'engage à ne les traiter que dans le strict cadre nécessaire à la réalisation des prestations.

Les finalités (Traitements 2 et 3) sont celles visées au tableau reproduit à l'article 1 de la présente annexe.

La durée de conservation des données est liée notamment aux obligations légales et réglementaires du *Client* ou encore à la durée du *Contrat* entre les *Parties*. Passée cette durée, les données sont supprimées par le *Prestataire*.

Le *Prestataire* tient un registre écrit de tous les traitements de données personnelles qu'il réalise pour le compte du *Client* comprenant l'ensemble des informations visées à l'article 30.2 du RGPD. Toute demande de modification ultérieure d'un traitement sera intégrée par le *Prestataire* au registre et adressée au *Client*.

#### **3.2 - Obligations et responsabilité du *Prestataire***

Les obligations à la charge du *Prestataire* sont des obligations de moyens.

L'exécution de ses obligations par le *Prestataire* dépend étroitement de la collaboration avec le *Client*, visée à l'article 3.3 de la présente annexe.

Dans le cadre de la réalisation de ses prestations, le *Prestataire* s'engage à :

- Traiter les données personnelles uniquement aux fins de la poursuite des finalités définies par le *Client*
- Traiter les données personnelles conformément aux instructions fournies par le *Client*

- Informer immédiatement le *Client* si la ou les nouvelles instructions fournies par ce dernier constituent, selon lui, une violation de la réglementation en vigueur en matière de données personnelles,
- Prendre en considération lors des évolutions des outils mis à disposition la question des données personnelles et de la vie privée
- Mettre en œuvre des mesures de sécurité organisationnelles et techniques adéquates
- N'effectuer le cas échéant un transfert des données personnelles hors union européenne qu'après avoir obtenu l'autorisation préalable écrite du *Client* et après s'être assuré que le niveau de protection dans ce pays est suffisant
- Veiller à ce que les personnes ayant accès aux données personnelles (ex : employés, sous-traitants autorisés, etc.) s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité
- Aider le *Client*, le cas échéant moyennant contreparties financières, dans l'établissement d'analyses d'impact des traitements nécessaires, et pour la réalisation d'audits et d'inspections, en lui fournissant la documentation nécessaire
- Recruter des sous-traitants dans les conditions précisées à l'article 3.4 de la présente annexe, à l'exclusion de toute autre disposition contractuelle
- Informer le *Client* de toute inspection menée par la CNIL dans la mesure où ces inspections concernent l'objet du présent *Contrat*
- Apporter son concours au *Client* s'il faisait l'objet d'une inspection par la CNIL

En cas de violation des données (ex : failles de sécurité), le *Prestataire* s'engage à en informer le *Client* dans les meilleurs délais à compter de sa connaissance, pour permettre à ce dernier de la notifier à la CNIL s'il ne l'a pas identifiée préalablement. Dans le même délai, le *Prestataire* s'engage à communiquer au *Client* toute précision et documentation utile, en sa possession, lui permettant d'étayer sa notification auprès de la CNIL.

### **3.3 - Obligations et responsabilité du Client**

Le *Client* s'engage à :

- Fournir au *Prestataire* l'ensemble des informations relatives à ses traitements de données personnelles
- Documenter par écrit les instructions données au *Prestataire* relativement au traitement de données du *Client* et lui fournir tous les éléments nécessaires pour la bonne exécution du *Contrat* (renseignements, documents, etc.)
- Superviser les traitements de données personnelles, comprenant la réalisation d'audit et d'inspections et d'analyses d'impact si nécessaire

En cas de non-respect de ses obligations, la responsabilité du *Client* peut être engagée par le *Prestataire*. Le *Prestataire* peut également se retourner contre le *Client* suite à la réception de réclamations de personnes physiques concernées à son encontre, dont le préjudice subi serait lié directement ou indirectement à une faute commise par le *Client*.

### **3.4 - Recours à des sous-traitants**

Le *Prestataire* peut faire appel à un autre sous-traitant pour mener des activités de traitement instruites par le *Client*. Dans ce cas, sa seule obligation consiste à en informer préalablement par écrit le *Client* de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants.

Le *Prestataire* s'engage à s'assurer que chaque sous-traitant auquel il aura recours présente les garanties suffisantes quant au respect de la législation en vigueur sur la protection des données.

### **3.5 - Droit d'information des personnes concernées par le traitement et exercice de leurs droits**

Le *Client* doit s'assurer de l'information et de l'accord des personnes physiques concernées pour les traitements visés au présent article 3. Le *Prestataire* ne peut être considérée comme responsable en cas de défaillance du *Client* sur le sujet qui, dans cette hypothèse, devra en assumer seul la responsabilité. Ces personnes ont la possibilité d'exercer leurs droits (droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée y compris profilage) auprès du *Client*.